



Commune de
SOUMAGNE

Province de Liège • Arrondissement de Liège

Mariage entre _____ & _____

✂ Le _____ à _____ heures _____ ✂

Formalités à accomplir par les deux futurs conjoints : Venir signer l'acte de déclaration de mariage entre 6 et 1 mois avant le mariage, DERNIER délai 15 jours avant, au service Etat Civil de la Commune du mariage munis de :

- ♥ Votre carte d'identité.
- ♥ Photocopies des cartes d'identités des témoins (depuis le 21.06.2010, possibilité de recourir à la présence de 4 témoins), les témoins doivent être âgés de dix-huit ans accomplis.
- ♥ Pour les personnes qui font un contrat de mariage, une attestation du notaire.
- ♥ Si un des deux futurs époux ne peut venir faire la déclaration de mariage, une procuration est absolument nécessaire. (voir ci-dessous)

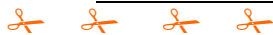
Pour les personnes n'étant pas nées en Belgique et/ou non inscrites en Belgique :

♥ **Documents à fournir :** 1 copie de l'acte de naissance + 1 certificat de domicile pour mariage + éventuellement une copie de la transcription du divorce + une copie de l'acte de décès du conjoint + un certificat de célibat. + 1 certificat de coutume.

Tous les documents doivent être légalisés par l'Ambassade de Belgique du pays d'origine, traduits par un traducteur juré et légalisés au ministère des affaires étrangères à Bruxelles. Pour les pays qui ont des conventions avec la Belgique, l'apostille suffit.

Avis très important aux futurs mariés

Pour des **raisons de sécurité** (chutes) nous vous demandons de **prévenir vos invités** qu'il est **strictement interdit** de jeter du riz dans les escaliers. Ils peuvent éventuellement le jeter sur le trottoir. Merci pour votre compréhension.



PROCURATION, pour consentement à une déclaration de mariage

Je soussigné (nom + prénoms)

Domicilié à rue n°

Donne par la présente procuration à :

Nom & prénom : domicilié(e) à

Rue n°

Afin d'accomplir en mon nom personnel les formalités relatives à la déclaration de mariage.

Je déclare être d'accord avec la déclaration du mariage projeté.

A, le

(Signature à faire légalisé par la commune de domicile).....